

GRILLE

Sélectionner un marché export

Comparer des marchés cibles sur des critères homogènes avant d'engager des moyens

Le choix d'un marché export engage durablement des ressources : prospection, adaptation de l'offre, conformité, logistique, financement. Il se fonde trop souvent sur une opportunité ponctuelle plutôt que sur une comparaison méthodique.

La grille note chaque marché envisagé sur dix critères (1 = défavorable ; 5 = favorable). Elle est remplie une fois par marché ; les marchés sont ensuite classés selon leur note totale, pondérée le cas échéant par l'importance relative de chaque critère pour l'entreprise.

Marché évalué

Pays ou zone :

Produit ou service concerné :

Sources consultées et date :

Critères d'attractivité

Taille et croissance de la demande ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Niveau des prix et marges accessibles ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Intensité concurrentielle ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Accès tarifaire : droits applicables, préférences, accords commerciaux ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Barrières non tarifaires : normes, certifications, enregistrements ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Critères de faisabilité

Proximité logistique et coûts de transport ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Risque pays et risque de paiement ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Proximité culturelle et linguistique ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Réseau disponible : partenaires, distributeurs, représentation ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Adéquation de l'offre actuelle sans adaptation lourde ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Conclusion

Note totale sur 50 :

Conditions préalables à l'entrée :

Mode d'entrée envisagé : export direct, agent, distributeur, implantation :

Décision : prioritaire / à approfondir / écarté :

Notes d'utilisation

- Vérifier, pour chaque marché, l'origine préférentielle des produits : elle conditionne l'accès aux droits réduits prévus par les accords commerciaux.

Document d'information générale ; il ne constitue ni une consultation juridique ni un avis sur une situation particulière. Les références aux textes sont à vérifier dans leur rédaction en vigueur à la date d'utilisation.

Cabinet de conseil non inscrit au barreau ; aucune représentation devant les juridictions ni acte réservé aux professions réglementées du droit.

- Une note élevée en attractivité ne compense pas une faiblesse rédhibitoire en faisabilité : fixer, si nécessaire, un seuil minimal par critère.

Références

- Centre du commerce international (ITC), outils Trade Map et Market Access Map.